

ANNEXE 1

**DISPOSITIF D'AIDES AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT ET DE REFECTION DE FACADES
SUR LE TERRITOIRE DE L'O.P.A.H.-R.U. QUARTIERS OUEST
2013**

20 % pour des travaux classiques de réfection d'une façade ? y compris les travaux induits :	
- Travaux d'entretien	
- Travaux de peinture	
- Travaux de réfection - pose du bardage, réfection d'enduits etc.	
20 % complémentaires pour des travaux spécifiques :	
Ouvrages en pierre	Décorations - Corniches - Sculptures - Encadrements
	Balcons en pierre
	Seuils, soubassements, linteaux, piles en pierre
Ouvrages en brique	Rejointoiement des briques / remplacement homogène
Ouvrages à pan de bois	Remise à la vue de pans de bois après déplâtrage
	Remplacement de pièce de charpente
	Fenêtres à traverses et meneaux ou fenêtres cintrées XVIII ^{ème}
Façades enduites	Création de modénatures
Toiture	Remplacement de fenêtre de toit par lucarne
	Epi de faitage et décoration
	Descente de gouttière ouvragée (dauphins, gouttière cuivre...)
	Eléments de décor en zinc
	Création d'essentage en châtaignier
Boiseries	Restauration de persiennes
	Oculus
	Corniche bois ou encadrements + plomb d'étanchéité
	Sculptures ou éléments de décor
	Réfection de porte d'entrée d'immeuble en bois et portes cochères antérieures au XIX ^{ème} siècle
Ferronnerie	Restauration de grille ouvragée
	Restauration de garde-corps de balcons ouvragés
Décors peints et fresques	Restauration de décors peints ou fresques - Vieilles publicités et enseignes. Dans cette hypothèse, l'aide municipale concernant la réalisation d'une enseigne particulière pourra être subordonnée à la réfection de l'ensemble de l'immeuble.

Aide plafonnée à 2.500 € avec un minimum de 150 €, au vu des devis fournis.
Sous réserve des disponibilités de l'enveloppe budgétaire annuelle.
Sous réserve d'autorisation des travaux par le service d'urbanisme de la Ville.
Ancienneté minimum du logement exigée de 15 ans.